



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 27 juillet 2026

GESTION DE L'EAU SUR LE BASSIN DES GAVES

Compte-tenu des conditions météorologiques et de l'état des ressources hydrologiques, le préfet des Pyrénées-Atlantiques, préfet coordonnateur du sous-bassin des Gaves, a proposé de placer le bassin des Gaves en vigilance « sécheresse » en ce qui concerne les usages relatifs aux eaux superficielles. Ainsi les deux préfets, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, ont pris un arrêté plaçant la partie de leur territoire concerné par le bassin des Gaves en état de vigilance pour tous les usages depuis les eaux superficielles.

L'état de vigilance est une mesure d'anticipation. Il a pour vocation de sensibiliser l'ensemble du public et des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, entreprises, agriculteurs...) à la situation actuelle de la ressource en eau et à la nécessité d'adopter des pratiques économes en eau.

L'arrêté peut être consulté sur le site Internet des services de l'État des Hautes-Pyrénées «<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>», sur le site Vigieau «<https://vigieau.gouv.fr/> ».

DIRECTION DU CABINET DU PRÉFET

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET DE LA
COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Tél : 05 62 56 65 05 / 06 13 23 07 80

Mél : pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

4 Place Charles de Gaulle 65 000 TARBES

tel : 05 62 56 65 65

www.hautes-pyrenees.gouv.fr

@prefet65    